

Le courrier des lecteurs



« Et les chiens se taisaient »

« Nous pouvons juger le cœur d'un homme à la façon dont il traite les animaux. » Kant
L'abandon d'un animal est considéré par la loi comme un « acte de cruauté » passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (Art. 521.1 du code pénal).

A nouveau, deux chiens (un blanc et noir à poils longs et un chien créole famélique) ont été abandonnés au lotissement Autre Bord à Trinité. Ce ne sont pas les premiers.

Depuis plusieurs jours, ils errent, cherchant de la nourriture, désespérés, des compagnons d'infortune, qui se souviennent, reçoivent injures et coups. Le chien créole a été heurté dans la soirée par une voiture, le chauffard l'a laissé sur la route, la patte cassée. Alors, j'ai envie d'hurler : ASSEZ.

Assez de voir ces animaux attachés dans certaines cours avec 50cm de chaîne devant une gamelle où ils passent toute leur triste vie à aboyer et pleurer et meurent souvent fous de désespoir.

Assez d'entendre hurler de douleurs un chien ou un chat que l'on bat ou torture.

Assez de sentir les restes d'un animal mort de faim et de soif dans un champ de cannes.

Assez de voir chiens et chats errants mis à la rue par des propriétaires qui n'en veulent plus, ou démenagent.

Assez des négligences de ceux qui ne veulent ni faire castrer ou stériliser leur compagnon alors que cela peut être gratuit ou leur donner des soins chez le vétérinaire.

naire.

Assez que la fourrière ne soit qu'une machine à tuer.

Assez d'entendre pleurer un animal sur un balcon laissé seul pendant plus d'un mois, nuit et jour, avec une seule visite quotidienne de quelques minutes pour le nourrir.

Assez de constater qu'il n'existe en Martinique qu'une seule structure animalière (bénévole), RSP Martinique, qui puisse venir en aide aux animaux maltraités, les soigne et les propose à l'adoption, comme le fait également SOS animaux en les prenant dans des familles, sans engagement public ou associatif et de très faible capacité.

Assez qu'aucune autorité ne condamne comme la loi le prescrit abandon, torture, actes de cruauté, ne recherche et punisse les coupables, n'interpelle et ne fasse connaître les droits des animaux.

Car ce droit, Montaigne, Gandhi, Hugo, Voltaire, Freud, parmi les grands humanistes, leur ont accordé et ont été aussi les défenseurs des animaux.

« Ce que l'on est capable de faire aux animaux reflète notre conception de l'humanité. »

Comment pouvons-nous faire endurer les pires souffrances aux animaux sans que cela nous dérange ? Comment peut-on tolérer cela ? Qui sommes-nous pour imposer de tels sévices aux animaux ? Pouvons-nous encore nous regarder dans la glace ? (...)

« Les chiens n'ont qu'un défaut : ils croient aux hommes. » Elian J. Finbert

Annie Marinier



Kréyòl djòk, kréyòl jek

Lè Bondié té tifi ek Djab té tigason
Menm Manman té ka di, mon fi siw lé rive
Popaw palé kréyòl adan lékòl moun-an
Mé dan tout lakanpan'y, tout lakou, tout ti wèt
I té ka fofilé, i té ka rété mè
Sé li té ka menné, sé li té ka palé
Kréyòl rézisté, Kréyòl rété djòk,

Be-a-ba jou baré'y, yo mété'y a koté
Yo défann-li palé andidan piès lékòl
Men-sé li ki té mètan adan tout jé nou jwé
Woulé mab, jwé topi, soté kòd, zwèl-séré
Péché kribich ek krab, pran mèl épi lagli
Planté létjèt an dlo, sé pa té an Fransé
Kréyòl rété djòk, Kréyòl tjenbé rèd,

I goumen piétapié pou yo paté toufé'y
Epi dé mèt-matjé ki mété grif-an-tè
Ki ba'y an bel balan pou vréyé'y pli douvan
Ek pittapiti yo matjé'y adan liv
A'y palé'y nan radio ek jis aprann lékòl
Jiskatan i antré a liniversité
Kréyòl tjenbé rèd, Kréyòl rézisté,

Jòdjou ni grangrèk ka fè létid asou'y
Yo ka sèvi'y osi adan gran-journal-a
Moun ka di lèw palé'y sé lotantisité
Sé rèldo asiré kanman latradision
Sé kòd-lonbrik-manman ka fèw Matinitjé
Ek chak ventuit Oktob, i enternasional
Kréyòl rété djòk, Kréyòl fété an jek

Daniel M. Berté



Éruption

(Le réveil du peuple-volcan)

Quand vient le soir j'entends battre le cœur de l'île
et le mien en osmose bat à l'unisson,
pulsant doucement son sang de lave en fusion
de volcan endormi d'apparence tranquille...

Mais ne vous fiez point à ce calme trompeur :
jadis il a montré, quand du réveil vient l'heure,
qu'il pouvait exploser en terribles colères
et nul n'échappe alors à ses éclats vengeurs.

Tant va la cruche à l'eau qu'elle vient à casser
lorsqu'un peuple a assez de se faire exploiter
par tous ces discours creux d'un tas de vils
menteurs,
faits de belles promesses et de paroles en l'air !

LES

Envoyez par
de votre m
*0,65 euro pa

L'un d'entr
sera peut-
d'un bal

Attention, pou
ne doit pas dé
espaces et po

> Utilisa
par la pluie
Interphone

> Pas cc
souffrance
pas voir leu
C'est de la

> Jo. FOI
pé-a : kay a
fèt, et ou ka
game.

> Sarah.
ble mal bar
grainer les r
dre, puisque
ces avaient
tempêtes.

> Pragma
pran milan,
moun sa ka
moun kon z

> Fabrice
d'assister d
météo en m
niquais avai
situations pl
fois. Ne cédi
s'attendre à

> Sista. S
rues de Fort
mes venus c
infecter mes
champignon:

> Un pare
française est
petits, les m
sieurs fois. C

> Babou.
toute cette p
ouvriers qui s
pa lo chantié

Extrait du règl
Un gagnant ch
parmi tous les

Courrier des lecteurs

France - Antilles - Place François Mitterrand
BP 577 - 97 207 Fort-de-France

Le courrier des lecteurs



« Et les chiens se taisaient »

« Nous pouvons juger le cœur d'un homme à la façon dont il traite les animaux. » Kant

L'abandon d'un animal est considéré par la loi comme un « acte de cruauté » passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (Art. 521.1 du code pénal).

A nouveau, deux chiens (un blanc et noir à poils longs et un chien créole famélique) ont été abandonnés au lotissement Autre Bord à Trinité. Ce ne sont pas les premiers.

Depuis plusieurs jours, ils errant, cherchant de la nourriture, désespérés, des compagnons d'infortune, qui se souviennent, reçoivent injures et coups. Le chien créole a été heurté dans la soirée par une voiture, le chauffard l'a laissé sur la route, la patte cassée.

Alors, j'ai envie d'hurler : ASSEZ.

Assez de voir ces animaux attachés dans certaines cours avec 50cm de chaîne devant une gamelle où ils passent toute leur triste vie à aboyer et pleurer et meurent souvent fous de désespoir.

Assez d'entendre hurler de douleurs un chien ou un chat que l'on bat ou torture.

Assez de sentir les restes d'un animal mort de faim et de soif dans un champ de cannes.

Assez de voir chiens et chats errants mis à la rue par des propriétaires qui n'en veulent plus, ou démenagent.

Assez des négligences de ceux qui ne veulent ni faire castrer ou stériliser leur compagnon alors que cela peut être gratuit ou leur donner des soins chez le vétérinaire.

naire.

Assez que la fourrière ne soit qu'une machine à tuer.

Assez d'entendre pleurer un animal sur un balcon laissé seul pendant plus d'un mois, nuit et jour, avec une seule visite quotidienne de quelques minutes pour le nourrir.

Assez de constater qu'il n'existe en Martinique qu'une seule structure animalière (bénévole), RSP Martinique, qui puisse venir en aide aux animaux maltraités, les soigne et les propose à l'adoption, comme le fait également SOS animaux en les prenant dans des familles, sans engagement public ou associatif et de très faible capacité.

Assez qu'aucune autorité ne condamne comme la loi le prescrit abandon, torture, actes de cruauté, ne recherche et punisse les coupables, n'interpelle et ne fasse connaître les droits des animaux.

Car ce droit, Montaigne, Gandhi, Hugo, Voltaire, Freud, parmi les grands humanistes, leur ont accordé et ont été aussi les défenseurs des animaux.

« Ce que l'on est capable de faire aux animaux reflète notre conception de l'humanité. »

Comment pouvons-nous faire endurer les pires souffrances aux animaux sans que cela nous dérange ? Comment peut-on tolérer cela ? Qui sommes-nous pour imposer de tels sévices aux animaux ? Pouvons-nous encore nous regarder dans la glace ? (...)

« Les chiens n'ont qu'un défaut : ils croient aux hommes. » Elian J. Finbert

Annie Marinier



Kréyòl djòk, kréyòl jek

Lè Bondié té tifi ek Djab té tigason
Menm Manman té ka di, mon fi siw lé rive
Popaw palé kréyòl adan lékòl moun-an
Mé dan tout lakanpan'y, tout lakou, tout ti wèt
I té ka fofilé, i té ka rété mè
Sé li té ka menné, sé li té ka palé
Kréyòl rézisté, Kréyòl rété djòk,

Be-a-ba jou baré'y, yo mété'y a koté
Yo défann-li palé andidan piès lékòl
Men-sé li ki té mèl adan tout jé nou jwé
Woulé mab, jwé topi, soté kòd, zwèl-séré
Péché kribich ek krab, pran mèl épi lagli
Planté létjet an dlo, sé pa té an Fransé
Kréyòl rété djòk, Kréyòl tjenbé rèd,

I goumen piétapié pou yo paté toufé'y
Epi dé mèl-matjè ki mété grif-an-tè
Ki ba'y an bel balan pou vré'y pli douvan
Ek pititapiti yo matjé'y adan liv
A'y palé'y nan radio ek jis aprann lékòl
Jiskatan i antré a liniversité
Kréyòl tjenbé rèd, Kréyòl rézisté,

Jòdjou ni grangrèk ka fè létid asou'y
Yo ka sèvi'y osi adan gran-journal-a
Moun ka di lèw palé'y sé lotantisité
Sé rèldo asiré kanman latradision
Sé kòd-lonbrik-manman ka fèw Matinitjé
Ek chak ventuit Oktob, i enternasional
Kréyòl rété djòk, Kréyòl fété an jek

Daniel M. Berté



Éruption

(Le réveil du peuple-volcan)

Quand vient le soir j'entends battre le cœur de l'île
et le mien en osmose bat à l'unisson,
pulsant doucement son sang de lave en fusion
de volcan endormi d'apparence tranquille...

Mais ne vous fiez point à ce calme trompeur :
jadis il a montré, quand du réveil vient l'heure,
qu'il pouvait exploser en terribles colères
et nul n'échappe alors à ses éclats vengeurs.

Tant va la cruche à l'eau qu'elle vient à casser
lorsqu'un peuple a assez de se faire exploiter
par tous ces discours creux d'un tas de vils menteurs,
faits de belles promesses et de paroles en l'air !

LES

Envoyez par
de votre m
*0,65 euro pa

L'un d'entr
sera peut-
d'un bal

Attention, pou
ne doit pas dé
espaces et po

> Utilisa
par la pluie
Interphone

> Pas cc
souffrance
pas voir leu
C'est de la

> Jo. FOI
pé-a : kay a
fèt, et ou ka
game.

> Sarah.
ble mal ban
grainer les r
dre, puisque
ces avaient
tempêtes.

> Pragm
pran milan,
moun sa ka
moun kon z

> Fabrice
d'assister di
météo en m
niquais avai
situations pl
fois. Ne cédi
s'attendre à

> Sista. S
rues de Fort
mes venus c
infecter mes
champignon:

> Un pare
française est
petits, les m
sieurs fois. C

> Babou.
toute cette p
ouvriers qui s
pa lo chantié

Extrait du règl
Un gagnant ch
parmi tous les

Courrier des lecteurs

France - Antilles - Place François Mitterrand
BP 577 - 97 207 Fort de France